

NATURE ET CATÉGORIE D'HÉBERGEMENTS	TARIF PAR PERSONNE ET PAR NUITÉE
Palaces	3.00€
Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles	2.00€
Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	1.70€
Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	1.30€
Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.75€
Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes Auberges collectives	0.70€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.50€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20€
Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement, le tarif applicable par personne et par nuitée est un pourcentage du coût par personne de la nuitée dans la limite de tarif le plus élevé adopté par la collectivité.	
Hébergements	3%
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	3%

EXONÉRATIONS

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier, employés dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire